

Don de 40 M USD de la BM pour appuyer l'enseignement au Burundi

PANA, 31 juillet 2018 Don de 40 millions de dollars US de la BM pour appuyer des réformes dans l'enseignement au Burundi Bujumbura, Burundi - Le Burundi a obtenu un financement, « sous forme de don », de la part de la Banque mondiale (BM) d'un montant de 40 millions de dollars américains destiné à appuyer la réforme de l'enseignement fondamental que le Burundi met laborieusement en œuvre depuis 2014, a-t-on appris, mardi, de source officielle à Bujumbura.

D'une durée de cinq ans, le projet sera réalisé « au niveau de toutes les écoles du pays qui organisent l'enseignement des deux premiers cycles », c'est-à-dire de la 1^{ère} année à la 4^{ème} année de l'enseignement fondamental, informe un communiqué du Gouvernement, sanctionnant un conseil des ministres de fin de semaine dernière. Les activités liées au projet portent sur le « renforcement des acquis de la réforme de l'enseignement fondamental, la révision des programmes de formation des deux premiers cycles de l'enseignement fondamental, l'accompagnement des enseignants par des formations intensives et un encadrement de proximité ». Le projet va encore appuyer la « mise à disposition des écoles de manuels scolaires et d'autres outils didactiques ainsi que l'amélioration du système de gestion des écoles par l'encadrement des parents et des communautés », précise la même source. L'enseignement fondamental est une réforme du ministère de l'Education nationale qui a fait passer l'école primaire classique de six ans à neuf ans. La réforme entre dans le cadre de la nouvelle « politique d'éducation de base pour tous » et s'est encore accompagnée de la suppression des frais scolaires. Les effectifs d'apprenants ont depuis bondi, passant de 40 à 200 élèves par classe dans certaines écoles publiques, dit-on dans les milieux éducatifs du pays. L'école fondamentale a été encore popularisée par la suppression du concours national, un goulot d'étranglement qui filtrait le passage de la 6^{ème} année primaire à la 7^{ème} année de l'enseignement secondaire. Depuis 2014, le concours national a été placé au bout de la 9^{ème} année fondamentale et une certaine note est invariablement fixée par le ministère de l'Education nationale, en fonction des places disponibles dans l'enseignement secondaire public à régime d'internat. Le fondement philosophique de la nouvelle politique nationale d'éducation de base pour tous est que les recalés au concours national de la 9^{ème} année fondamentale sont suffisamment outillés pour réussir dans des centres d'enseignement des métiers et dans la vie professionnelle. Les plus méritants au concours national de la 9^{ème} année fondamentale ont encore la possibilité de se voir orientés vers des « Ecoles d'excellence » avec quelques privilèges, comme une bourse d'études gratuite, de meilleures conditions d'encadrement pédagogique et d'internats par rapport aux autres établissements secondaires publics moyens. Après l'enseignement post-fondamental, il faut encore passer le filtre de l'« Examen d'Etat » (équivalent d'un Bac) pour accéder à l'université, également objet de profondes réformes depuis quelques temps. Jusqu'en 2012, le cursus universitaire au Burundi durait de deux à quatre ans, subdivisés en première, deuxième et troisième licence avant l'introduction du fameux Master donnant droit à un « diplôme de maîtrise ». Un nouveau système de « Baccalauréat, Master et Doctorat » (BMD) est entré en vigueur dans différentes universités publiques et privées au Burundi. Le grade de baccalauréat sanctionne les études de premier cycle (trois ans) ; tandis que celui de Master récompense les études de second cycle (deux ans). Le grade académique de Doctorat est obtenu à l'issue d'une formation de troisième cycle, généralement à l'étranger, et une soutenance d'un travail de recherche approfondi, mené en trois ans au sein d'une école doctorale.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});